

Conseil Municipal du 5 mai 2025

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contre	Abs.
2025-0505-01	Remplacement d'un ordinateur hors service	18	0	0
2025-0505-02	Fête du village 2025- Détermination du prix des repas	18	0	0
2025-0505-03	Contrat Territorial Thouet 2024-2026 – Convention pour la plantation de haies	18	0	0
2025-0505-04	OPAH-RU – Attribution d'une aide « ravalement de façade »	18	0	0
2025-0505-05	Extension salles des Paillons – Demande de subvention	18	0	0
2025-0505-06	ORANGE – Redevance 2024 pour occupation du domaine public	18	0	0
2025-0505-07	Mise à disposition de parcelles à usage de jardins – Détermination du prix	16	1	1

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : www.bellevigneleschateaux.fr

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025
Délibération n° 2025 / 0505-01

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-huit avril deux mil vingt-cinq.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Juliette MARTIN, Mme Sylvie BATYS, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Eric MERCK, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU, M. Sébastien BODIN, conseillers municipaux.

Excusés : M. Michel DENIS, M. Dominique PONTOIRE, Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER,

Pouvoirs : Mme Murielle HUET, Mme Sabine TOUCHARD, et M. Philippe BEGNON ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHÉ, M. Grégory MOREAU et M. Christian CABRET

Présents : 15 Excusés : 8 ont 3 pouvoirs En exercice : 23

Secrétaire de séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération est publié le 6 mai 2025

REPLACEMENT D'UN ORDINATEUR HORS SERVICE

Monsieur le Maire informe que l'ordinateur du secrétariat du pôle technique est hors service ;

Considérant le besoin de le remplacer,

Vu le devis de la société MASC INFORMATIQUE.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour un montant de 813 € TTC.

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et à signer tout document relatif à cette opération.

DIT que la dépense sera imputée en section d'investissement

Le secrétaire de séance
M. Eric MERCK



Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le 6 mai 2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025
Délibération n° 2025 / 0505-02

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-huit avril deux mil vingt-cinq.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Juliette MARTIN, Mme Sylvie BATYS, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Eric MERCK, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU, M. Sébastien BODIN, conseillers municipaux.

Excusés : M. Michel DENIS, M. Dominique PONTOIRE, Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER,

Pouvoirs : Mme Murielle HUET, Mme Sabine TOUCHARD, et M. Philippe BEGNON ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHÉ, M. Grégory MOREAU et M. Christian CABRET

Présents : 15 Excusés : 8 ont 3 pouvoirs En exercice : 23

Secrétaire de séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération est publié le 6 mai 2025

FÊTE DU VILLAGE 2025 – DÉTERMINATION DU PRIX DU REPAS

Chaque année, à l'occasion de la Fête organisée à Chacé, un repas est proposé au public sur réservation et inscription préalable.

Vu l'organisation de la fête prévue en date du 12 juillet 2025 et la nécessité de communiquer sur le programme et notamment le prix du repas,

Vu que la commune détient une régie de recettes pour, entre autres, les produits des manifestations,

Sur proposition de la commission Vie Sociale et Associative du 29 janvier 2025.

Il convient de fixer le tarif des repas pour un plat soit :

- 14 € pour les adultes
- 7 € pour les enfants de moins de 12 ans

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le montant les tarifs de repas proposés à savoir :

- 14 € pour les adultes
- 7 € pour les enfants de moins de 12 ans

Le secrétaire de séance
M. Eric MERCK

Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le 6 mai 2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025
Délibération n° 2025 / 0505-03

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-huit avril deux mil vingt-cinq.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Juliette MARTIN, Mme Sylvie BATYS, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Eric MERCK, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU, M. Sébastien BODIN, conseillers municipaux.

Excusés : M. Michel DENIS, M. Dominique PONTOIRE, Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER,

Pouvoirs : Mme Murielle HUET, Mme Sabine TOUCHARD, et M. Philippe BEGNON ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHÉ, M. Grégory MOREAU et M. Christian CABRET

Présents : 15 Excusés : 8 ont 3 pouvoirs En exercice : 23

Secrétaire de séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération est publié le 6 mai 2025

CONTRAT TERRITORIAL THOUET 2024-2025 – Convention pour la plantation de haies

Dans le cadre du Contrat Territorial Thouet 2024-2026, la CASVL propose aux communes de réaliser des plantations de haies sur des domaines privés ou publics.

Les travaux consistent à planter des essences locales d'arbres et d'arbustes.

Les plantations seront réalisées entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre et en dehors des périodes de gel.

La CASVL est maître d'ouvrage de l'opération et paye 100% des travaux, pour lesquels elle bénéficiera de 80% d'aide de l'Agence de l'Eau. Les 20% restants seront à la charge de la commune. Après paiement des plantations, la CASVL émettra un titre de recette auprès de la commune correspondant aux 20% restants à sa charge.

La CASVL prend à sa charge l'organisation et le suivi technique des travaux pendant la première année suivant les plantations.

Afin de définir les conditions techniques et financières de réalisation de plantations de haies et de préciser les engagements des deux parties, une convention sera signée par la CASVL et la commune de Bellevigne-les-Châteaux.

Le conseil municipal s'est montré favorable pour la participation à cette initiative et a identifié les parcelles ZA 71 et 72 appartenant à la commune, pour environ 286 mètres de haies.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE les conditions de la convention d'autorisation de plantation de haie de la CASVL et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

2025-093

Accusé de réception en préfecture
049-200082576-20250505-DCM20250505-03-DE
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025

Le secrétaire de séance
M. Eric MERCK



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le 6 mai 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025
Délibération n° 2025 / 0505-04

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-huit avril deux mil vingt-cinq.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Juliette MARTIN, Mme Sylvie BATYS, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Eric MERCK, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU, M. Sébastien BODIN, conseillers municipaux.

Excusés : M. Michel DENIS, M. Dominique PONTOIRE, Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER,

Pouvoirs : Mme Murielle HUET, Mme Sabine TOUCHARD, et M. Philippe BEGNON ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHÉ, M. Grégory MOREAU et M. Christian CABRET

Présents : 15 Excusés : 8 ont 3 pouvoirs En exercice : 23

Secrétaire de séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération est publié le mai 2025

OPAH-RU – Attribution d'une aide « ravalement de façade »

Vu la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, de renouvellement urbain (OPAH-RU), approuvée par délibération n°2024/0708-08 ;

Vu le règlement communal pour l'octroi des aides communales de Bellevigne-les-Châteaux ;

Considérant la demande d'aide pour le ravalement de la façade des parcelles AC 295, 296 et 297, commune déléguée de Chacé, dont le coût s'élève à 17 846.41 € H.T ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de rénovation de la façade tuffeau présenté

DECIDE d'octroyer au demandeur une subvention à hauteur de 20%, soit 3 569.28 €.

Le secrétaire de séance
M. Eric MERCK



Pour extrait conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le 6 mai 2025

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MAI 2025
Délibération n° 2025 / 0505-05

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi cinq mai à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le vingt-huit avril deux mil vingt-cinq.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Juliette MARTIN, Mme Sylvie BATYS, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Eric MERCK, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU, M. Sébastien BODIN, conseillers municipaux.

Excusés : M. Michel DENIS, M. Dominique PONTOIRE, Mme Nadine BRUNET, M. Antoine FOUCAULT, M. Maximilien TESSIER,

Pouvoirs : Mme Murielle HUET, Mme Sabine TOUCHARD, et M. Philippe BEGNON ont respectivement donné pouvoir à M. Eric VAHÉ, M. Grégory MOREAU et M. Christian CABRET

Présents : 15 Excusés : 8 ont 3 pouvoirs En exercice : 23

Secrétaire de séance : M. Eric MERCK

Un extrait de la présente délibération est publié le mai 2025

EXTENSION SALLES DES LOISIRS DE CHACE POUR INSTALLATION DE LA BIBLIOTHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle que la bibliothèque de Chacé est actuellement située dans une des salles du château et que ce lieu est très étroit, sombre et énergivore. Il devient donc nécessaire de la délocaliser dans un lieu plus attractif et fonctionnel afin de garantir à la population l'accès à cet espace culturel.

Considérant, le projet d'extension des salles de loisirs, situées rue des Paillons à Chacé ;

Considérant que la bibliothèque pourrait être installée dans une salle existante et l'extension des Paillons, lui apportant une surface complémentaire de 74 m² ;

Vu la délibération, en date du 13 janvier 2025, approuvant ce projet d'extension des salles des Paillons ;

Considérant que cette extension peut faire l'objet d'une demande de subvention au Département au titre du soutien à l'investissement des communes ;

Vu l'avant-projet des travaux estimés à 73 000 € H.T (hors maîtrise d'œuvre) ;

Considérant le plan de financement prévisionnel HT de cette opération, lequel s'articule comme suit :

Détail du Programme / DEPENSES		Détail du Programme / RECETTES	
	Montant		Montant
1. Etudes		1. Subventions	
<i>Maîtrise d'œuvre (Plans, permis construire, suivi chantier)</i>	7 500 €	<i>Département</i>	16 100€
2. Travaux		2. Ressources propres	
<i>Travaux de construction</i>	73 000 €	<i>Autofinancement</i>	64 400 €
Total des dépenses HT	80 500 €	Total des Recettes	80 500 €
		Taux de subvention	20 %

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la délocalisation de la bibliothèque de Chacé dans la future extension des salles des Loisirs

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

SOLLICITE le département pour une subvention au titre du soutien à l'investissement des communes, au taux le plus élevé possible,

CHARGE ET AUTORISE Monsieur le maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et à signer tout document relatif à cette opération.

Le secrétaire de séance
M. Eric MERCK



Pour extrait conforme,
Le Maire, Arnel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
 Et transmis en Sous-Préfecture
 Le 6 mai 2025